



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Patrimoine  
culturel  
immatériel

## ASSISTANCE INTERNATIONALE DU FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

### RAPPORT NARRATIF FINAL

État(s) partie(s) bénéficiaire(s) : République de Djibouti

Titre du projet :	Renforcement de capacités en matière d'élaboration d'inventaire participatif
Calendrier :	Début : 04/09/2019                      fin : 31/03/2021
Budget :	<p style="text-align: right;">Total : 85 740,00 dollars des États-Unis</p> <p><i>dont :</i></p> <p style="padding-left: 40px;">Fonds du patrimoine culturel immatériel : 82 080,00 dollars des États-Unis</p> <p style="padding-left: 40px;">Contributions de l'État partie : 3 660,00 dollars des États-Unis</p> <p style="padding-left: 40px;">Autres contributions : 0,00 dollars des États-Unis</p>
Agence de mise en œuvre (partenaire contractuel ou bureau hors-siège de l'UNESCO) :	Direction de la Culture du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs
Personne contact :	<p>Titre (Mme/M., etc.) : M.</p> <p>Nom de famille : Doualeh</p> <p>Prénom : Hassan Ahmed</p> <p>Institution/position : Directeur de la Culture</p> <p>Adresse : Djibouti-ville</p> <p>Numéro de téléphone: (00253) 77 82 62 40</p> <p>Adresse électronique : djibculture@hotmail.com</p>
Agence partenaire (dans le cas d'un projet de service de l'UNESCO) :	
Partenaires de mise en œuvre :	Direction de la Culture du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs et l'UNESCO

## Contexte

*Donnez une brève description de la situation au moment de la demande et du besoin auquel l'assistance devait répondre. En cas de sauvegarde d'un élément particulier, veuillez fournir une description de l'élément et de sa viabilité, et expliquer pourquoi les mesures de sauvegarde étaient nécessaires. Pour la préparation d'inventaires, le renforcement des capacités, la sensibilisation, la visibilité ou d'autres mesures de sauvegarde ne visant pas un élément particulier, veuillez identifier les lacunes qui étaient à combler. En cas de demande d'assistance d'urgence, veuillez décrire la nature et la gravité de la situation d'urgence au moment de la demande.*

entre 865 et 1150 mots

La République de Djibouti a ratifié la Convention de 2003 en août 2007. Le Département public responsable de la sauvegarde du patrimoine culturel est le Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs (MAMCBW).

La Direction de la Culture est la structure officielle chargée de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel depuis 2006. Les missions de cette institution portent entre autres sur l'identification, l'inventaire, la sauvegarde, la valorisation, la transmission et de la promotion du patrimoine culturel immatériel et matériel par le biais du Service du Patrimoine Culturel.

Il faut noter une avancée dans la création d'une Direction de la culture et la mise en place du service du patrimoine culturel matériel et immatériel, ce qui témoigne d'un début de mise en place de structures administratives spécifiques pouvant œuvrer pour la sauvegarde du PCI au niveau national.

La Direction de la culture du MAMCBW a élaboré une proposition de plan quinquennal 2013-2017 incluant, parmi ses objectifs stratégiques, la préservation de « la diversité culturelle en vue de promouvoir et de consolider la cohésion sociale, la protection et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel ».

On peut souligner à cet effet que des actions de sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel ont été conduites, sous forme de recherches universitaires scientifiques, de publications portant sur les cultures locales ou encore, des activités de promotion des expressions traditionnelles et des arts de la scène dont les festivals et les expositions.

Il faut noter aussi que lors de la dernière réunion, l'Assemblée générale du Comité intergouvernemental de la Convention 2003 qui a eu lieu à Paris en juin 2018, Djibouti a été élu membre de ce Comité Intergouvernemental de la Convention 2003.

Cette année à l'issue de la quatorzième session du Comité Intergouvernemental tenue à Bogota, Colombie, du 9 au 14 décembre 2019, Djibouti est devenu membre du bureau exécutif du Comité Intergouvernemental et occupe le poste de vice-président.

Djibouti procède actuellement à la mise en œuvre d'un projet financé par le fonds du Patrimoine Culturel Immatériel au titre d'une Demande d'Assistance présentée en 2018.

Ce projet vise à renforcer les capacités nationales de Djibouti à sauvegarder le patrimoine culturel immatériel en renforçant la législation, en instituant une politique portant sur le patrimoine culturel immatériel et en renforçant les capacités nationales en matière de préparation des dossiers de candidature, des demandes d'Assistance Internationale et la réalisation de plans de sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel. Ce projet vise aussi comme objectif principal l'élaboration d'un inventaire pilote sur le Patrimoine Culturel Immatériel parmi les 3 communautés de Djibouti (Afar, Arabe et Somalie) qui servira de base pour la réalisation des inventaires du Patrimoine Culturel Immatériel à travers tout le pays.

Les principales actions qui seront menées dans le cadre de ce projet sont :

- La formation sur la législation, l'élaboration de politique culturelle et les techniques de réalisation des plans de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés détentrices du Patrimoine Culturel Immatériel.
- La formation à la réalisation des inventaires avec la participation des communautés selon les modules conçus dans des outils du matériel de formation développés par l'UNESCO.

- Le travail de terrain sera mené pour faire les inventaires pilotes avec les 3 communautés (Somali, Afar et Arabe).
- Des ateliers de validation pour la législation, la politique, le plan de sauvegarde et les résultats des inventaires pilotes.
- L'adoption de la législation, de la politique, du plan de sauvegarde et la publication des inventaires.

### Objectifs réalisés et résultats obtenus

*Indiquez globalement jusqu'à quel point les objectifs du projet ont été atteints. Décrivez les principaux résultats obtenus, notamment du point de vue des bénéficiaires directs et des communautés. Expliquez pour chaque résultat escompté indiqué dans la demande s'il a été pleinement ou partiellement réalisé. Décrivez également tout résultat imprévu, direct ou indirect, positif ou négatif.*

entre 115 et 575 mots

Ces ateliers ont permis aux participants d'approfondir leurs connaissances dans le domaine du Patrimoine Culturel Immatériel en général et d'acquérir les connaissances de base pour la réalisation des Travaux d'Inventaires Participatif.

Les participants formés aux tâches de facilitateurs savent qu'en présence des communautés leur rôle sera seulement d'aider les communautés dans le processus d'inventaire. Tous les intervenants ont mis l'accent sur l'importance du Travaux d'Inventaires Participatif.

Le projet vise à former des cadres du Département de la Culture, des chercheurs des représentants des autorités locales, des représentants d'ONG et des membres des communautés issues de toutes les régions du pays pour les impliquer dans le travail de l'inventaire participatif conformément aux orientations et à l'esprit de la Convention de 2003 en matière de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Les objectifs réalisés de ce projet sont :

- Renforcement de capacités de l'équipe dans les domaines des inventaires participatifs avec les communautés
- Réalisation des plans de sauvegarde, des dossiers de candidature pour inscription sur les liste de la convention avec la participation des communautés.

Les impacts positifs incluent notamment le renforcement de l'identité nationale et la cohésion sociale, la promotion de la diversité culturelle, l'implication des jeunes, des femmes des 3 communautés dans les activités de réalisation et validation des résultats des inventaires.

Les ateliers visent à doter les participants des connaissances et compétences de base pour concevoir et faciliter une démarche d'inventaire fondée sur l'engagement collectif et adaptée à la situation particulière des communautés.

Les résultats escomptés sont partiellement atteints, il s'agit de :

- Renforcement de capacités des différentes parties prenantes dans le domaine de la réalisation des inventaires, des plans de sauvegarde, des dossiers de candidature et d'une manière générale une plus grande sensibilisation pour la mise en œuvre de la Convention 2003 (au moins 35 personnes sont formées).
- Acquisitions de matériel de prise de vue et de son pour la réalisation des inventaires

## Description de la mise en œuvre du projet

*Veillez fournir une description des activités réalisées et des produits qu'elles ont générés (par exemple formations, consultations, assistance technique, programme de sensibilisation, publications, boîtes à outils, etc.). Décrivez également tout problème rencontré au cours de la mise en œuvre du projet et les mesures correctives prises. Décrivez le rôle de l'agence de mise en œuvre et de l'agence partenaire (dans le cas d'un projet de service de l'UNESCO) et le rôle d'autres partenaires de mise en œuvre dans l'exécution des activités et l'obtention des résultats.*

entre 1150 et 1725 mots

Les principales activités qui ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet sont :

Activité 1 (du 26 décembre 2019 au 01 janvier 2020) : Atelier Formation sur la réalisation d'inventaire avec la participation des communautés de 6 jours

Cet atelier a été réalisé sur la base des outils du matériel de renforcement de capacités développé par l'UNESCO. Il a été animé par un expert international de l'UNESCO M. Mohamed Lemine.

Les participants étaient en grande majorité les membres du Comité national Djiboutien du Patrimoine Culturel Immatériel, des représentants des communautés issus des différentes régions du pays.

Les outils de travail nécessaires à la réalisation des inventaires notamment les formulaires d'identification des éléments du PCI et les modèles de collecte de consentement préalable, libre des communautés sont traduits dans les 3 langues (Arabe, Afar et Somali).

Atelier 2 (du 02 au 04 janvier 2020) : Modules de formation sur l'élaboration de plans de sauvegarde 3 jours

Cet atelier de 3 jours vise à former des cadres du Département de la Culture, des chercheurs des représentants des autorités locales, des représentants d'ONG et des membres des communautés sur le travail de préparation et d'élaboration de plans de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel conformément aux dispositions de la Convention de 2003 et des Directives Opérationnelles (DO).

Atelier de formation pour la préparation des plans de sauvegarde du PCI Djibouti 7-9 janvier 2020 5 II vise ainsi à doter les participants des connaissances et compétences de base pour l'élaboration de plans de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui p. L'étude d'un plan de sauvegarde fictif intitulé plan de sauvegarde de PCI de la vallée du Limnu a servi de document de travail. Cette demande fictive sur la réalisation du plan de de sauvegarde de la vallée du Limnu été présentée aux participants. Ils l'ont étudiée dans sa version "jeux de rôle". Ce module fait partie des thèmes que couvre le programme de l'UNESCO élaboré dans le cadre de la stratégie globale de renforcement des capacités au profit des états partie de la convention 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à travers la mise en œuvre de ladite Convention de 2003.

Atelier 3 (du 05 au 07 janvier 2020) : Modules de formation sur la préparation de dossier de candidature candidatures, demandes d'Assistance Internationale et rapports périodique 3 jours

La majorité des participants avait une bonne connaissance, dans l'ensemble, des dispositions de la Convention compte tenu de leur participation aux ateliers.

Le facilitateur a également orienté les participants vers le site internet de la Convention sur lequel ils peuvent trouver, à tout moment, des réponses à leurs questions.

Les exercices sur les demandes de candidatures présentées ont a été très utile.

De manière concrète et pratique, les participants ont mesuré la distance entre une demande de candidatures internationale qui a des chances d'être acceptée et une autre qui n'en a pas.

Ils ont relevé les lacunes et les erreurs des différentes demandes tant au niveau du fonds qu'au niveau de la forme.

Au niveau du fonds, ils ont surtout relevé :

Le caractère non participatif de certaines demandes, des résumés lacunaires et peu convaincant, approches parfois centralisées et descendantes, des objectifs superlatifs et non qualitatifs, la

marginalisation des détenteurs etc.

la demande d'assistance internationale fictive de « la province de Highland» . Les participants ont compris les lacunes et leurs impacts sur la réussite de la demande.

Ils ont conclu que le processus engagé n'est pas conforme à l'esprits de la convention dans toutes ses phases.

Le Ministère des affaires musulmanes, de la Culture et des Biens Wafqs est responsable pour ce projet, géré par le Directeur de la Culture.

Le personnel de la Direction de la Culture est mis à disposition pour la mise en œuvre de ce projet.

### **Participation des communautés**

*Veillez fournir une description des mécanismes utilisés pour assurer la pleine participation de la(des) communauté(s) concernée(s). Décrivez non seulement la participation des communautés en tant que bénéficiaires du projet, mais également leur participation active à la conception et la mise en œuvre de toutes les activités.*

*entre 345 et 575 mots*

35 personnes ont pris part de manière assidue aux ateliers de formation. Le profil des personnes sélectionnées pour suivre cet atelier est convenable. Il s'agit de cadres impliqués dans le domaine de la culture. On retrouve parmi eux des responsables des Départements de la Culture de l'Education de la Communication, des chercheurs, des responsables d'organisation de la société civile, des représentants des communautés, de pratiquants d'éléments de PCI (chanteur, danseurs, praticiens...)

Les participants ont suivi avec intérêt les exposés présentés; ils ont participé activement en enrichissant les débats par leurs expériences personnelles dans le domaine de la gestion des éléments du patrimoine culturel immatériels avec lesquels ils sont en relation dans leurs travaux.

Toutes les participantes ont contribué positivement aux débats. Elles ont évoqué tous les aspects du PCI liés au genre et le rôle très important que joue la femme en ce qui concerne les activités de la sauvegarde des éléments du PCI.

Plusieurs associations féminines travaillent dans les domaines liés au savoir-faire et métiers menacés de disparition.

La valorisation des métiers liés à ces savoirs faire détenus par les femmes peut apporter beaucoup d'amélioration au niveau de vie de ces femmes détentrices de ces éléments de PCI tant sur le plan de la satisfaction morale en participant à la sauvegardant des éléments identitaires pour les communautés qui restent encore attachées à ces éléments encore vivants dans la mémoire collective de tous.

En plus de cela sur le plan matériel les opérations de sauvegarde, de ces savoirs faire, effectuées dans le cadre de la convention 2003 peuvent générer des revenus qui permettront d'améliorer le niveau de vie de ces femmes et des communautés, et participer à la cohésion sociale, le développement social et durable ce qui constitue un objectif principal la convention 2003.

Les communautés détentrices du PCI constituent les véritables experts du patrimoine culturels immatériels Elles seront impliquées principalement dans l'identification des éléments du PCI, leur adhésion , leur consentement sont à la base de tout le travail.

Les communauté auront la tâche de sélectionner les éléments à inclure dans les inventaires pilotes.

Les formations constituent le moyen de former les communautés et les doter des connaissances nécessaire leur permettant de jouer leur rôle dans tout le processus de la mise en œuvre de la convention car ils sont impliqué dans la sensibilisation, l'identification, la définition des éléments du PCI. Ils sont aussi responsable de l'élaboration des inventaires qui nécessitent leur consentement libre préalable et éclairé qui fondamentale dans tout le processus ; ils sont aussi impliqués dans les activités d'élaboration des plans de sauvegarde, la préparation des dossiers de candidatures, de demande d'assistance, des rapports périodiques, qui abordent sur plusieurs angles la participation des communautés et la manière dont elles ont été ont été associé à la préparation de ces dossiers.

## Viabilité et stratégie de sortie/transition

*Expliquez comment les bénéfices du projet pourront être maintenus au-delà de la fin du projet. Le cas échéant, décrivez les mesures prises pour assurer :*

- *la viabilité des activités, des produits et des résultats, en précisant comment les capacités ont été renforcées dans le cadre de ce projet. Décrivez également toute mesure de suivi planifiée pour assurer la viabilité.*
- *l'obtention de ressources additionnelles comme résultat de ce projet. Le cas échéant, indiquez par qui, combien et à quelle fin les contributions ont été octroyées.*

*Expliquez comment l'appropriation des activités, produits et résultats du projet par les parties prenantes et la(les) communauté(s) en particulier a été favorisée.*

*Décrivez, le cas échéant, comment les outils, les processus, les produits, etc. ont été adoptés, adaptés, produits et/ou étendus pour une utilisation future (par exemple dans d'autres régions et communautés, pour d'autres éléments ou dans d'autres domaines du patrimoine culturel immatériel).*

*entre 115 et 575 mots*

Les résultats du projet seront très bénéfiques aux communautés. Les ateliers ont permis le renforcement de capacité de personnes impliquées dans le processus de la mise en œuvre de la convention 2003. Ces individus formés doivent à leur tour transmettre les connaissances acquises au niveau des communautés pour les sensibiliser à la sauvegarde de leur patrimoine.

Ce projet permettra aussi de réaliser des inventaires pilotes qui serviront de base de travail solide pour la réalisation des inventaires pilotes. Il ancrera les concepts de patrimoine immatériel dans les esprits des communautés.

Il permettra aussi de faire une sensibilisation et une mobilisation des différentes communauté détentrices de PCI.

Il mettra aussi à la disposition des communautés des équipement de travail appropriés pour la réalisation de vidéo participative.

Ces ateliers contribuent positivement dans l'ancrage des concepts de base de la convention. Il permet aussi au Djibouti de consolider les efforts engagés dans la mise en œuvre de la convention 2003 et du processus de sauvegarde des éléments du PCI.

Le pays se retrouve maintenant avec une équipe formée dans le domaine de la mise en œuvre de la convention 2003 et de la réalisation des inventaires participatifs avec les communautés.

Il ressort de ces ateliers inscrit dans ce programme la nécessité pour le Djibouti de mettre sur place un cadre juridique et institutionnel respecter ces engagements en matière de mise en œuvre et pour tenir compte d'impératifs des dispositions la convention de 2003.

Il est essentiel que Djibouti procède à la mise en place un Comité Nationale Chargée du PCI qui aura la charge de veiller à ce que les acquis cet atelier et le dynamise des participants soient préservés pour une meilleure mise en œuvre de la Convention.

Ce comité doit comprendre des représentants des communautés pour garantir la participation des communautés à la sauvegarde du PCI.

## Enseignements retenus

*Veillez décrire les principaux enseignements retenus en ce qui concerne :*

- *la réalisation des résultats escomptés*
- *la manière dont les principales parties prenantes se sont approprié le projet et la participation des communautés*
- *la réalisation des produits du projet*
- *la gestion et la mise en œuvre du projet*
- *la viabilité du projet au-delà de l'assistance*

*entre 345 et 865 mots*

Les efforts fournis dans le domaine de renforcement des capacités semblent pour le moment donner satisfaction aux participants. On a remarqué le grand intérêt que tous les participants portent à ces

ateliers ce qui s'explique par l'assiduité au séance par la qualité des débats.

Chacun a eu dans le cadre de ses travaux de nouveaux contacts de nouvelles expériences en travaillant avec les communautés, et les autres parties prenantes. Les ateliers organisés constituent des occasions d'échange d'idées ce qui contribue efficacement à l'enrichissement du débat au sujet du PCI d'une manière globale.

Le Djibouti qui vient de bénéficier de cet atelier qui rentre dans le cadre l'appui en matière de renforcement de capacité. Les participants doivent s'atteler à multiplier ce type d'ateliers au niveau Les participants constituent désormais les « ambassadeurs de la Convention 2003 ».

Le constat générale est que la convention n'est pas encore largement diffusée dans le milieu des différentes parties prenantes c'est-à-dire les communautés, l'Etat, les organisation NG, chercheurs...

Ce type d'actions de vulgarisation, de sensibilisation est généralement bien réalisé en faisant appel aux Organisations de la société civile. Les ONG, les associations, les coopératives.

Le milieu scolaire doit aussi contribuer positivement dans la sauvegarde du PCI.

## Annexes

Liste des annexes et des documents joints à ce rapport :

- publications, rapports d'évaluation et autres, le cas échéant
- rapports d'étapes préparés pendant la durée du contrat
- liste du matériel principal fourni dans le cadre du projet et état des lieux au terme du contrat
- autres (veuillez préciser)

Rapports finaux sur les inventaires-pilotes du patrimoine culturel immatériel de 3 communautés (Afar, Somali et Arabe)

## Nom et signature de la personne ayant rédigé le rapport

Nom: Doualeh Hassan Ahmed

Titre: Directeur de la Culture

Date: 09/03/2021

Signature:

